# Avant-projet Contratde Nappecran

pour une gestion durable et solidaire de la ressource en eau souterraine

Avant-projet soumis pour validation au Comité de nappe - 5 mars 2015



# Ordre du jour du Comité de nappe du 5 mars 2015

- **1** ► Approbation du règlement intérieur du Comité de Nappe
- 2 | Election du Vice-Président
- Présentation de *l'avant-projet* du Contrat de nappe avant passage en agrément par le Comité de bassin : *Echanges et validation par le Comité de nappe*

# 1 Approbation du règlement intérieur du Comité de nappe



# Projet de règlement intérieur



## Le Comité de nappe a été constitué par arrêté préfectoral du 13 janvier 2015

## Article 1 : les mission du Comité de nappe

- coordination et de concertation de l'ensemble des acteurs concernés par la nappe de la Crau.
- Instance officielle de pilotage, de suivi et de validation des opérations du Contrat de nappe.
- a pour ambition de favoriser l'émergence, dans un esprit de développement durable, d'un véritable projet partagé de territoire.

## Article 2 : les membres du Comité de nappe

- Le Comité est composé de 63 membres répartis en 4 collèges (cf diapo suivante) :
  - un collège représentant l'Etat, ses services et ses établissements (7 membres),
  - un collège représentant les collectivités et les usagers publics de la nappe (30 membres),
  - un collège représentants les usagers économiques et environnementaux (17 membres)
  - et un collège représentant les acteurs duranciens et de l'irrigation gravitaire (9 membres).

# "Comité de nappe" de la Crau - Arrêté préfectoral du 13 janvier 2015



# Collège de l'ÉTAT, ses services déconcentrés et ses établissements publics

- Sous-préfecture d'Arles DREAL PACA
- DRAAF DDTM 13 ARS Agence de l'Eau
- BRGM

# Collège des USAGERS ÉCONOMIQUES et ENVIRONNEMENTAUX

- CCI Marseille Provence
- CCI du Pays d'Arles
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Association "Environnement Industrie"
- Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) PACA
- Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction PACA
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône (OUGC et Réserve)
- CEN PACA (Réserve Naturelle des Coussouls de Crau)
- CPIE Rhône-Pays d'Arles
- Association des Amis des Marais du Vigueirat (Réserve Naturelle)
- Association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos
- France Nature Environnement PACA Ligue de Protection des Oiseaux
- Association de Défense de l'Environnement Saint Martinois
- Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions
- ESSO
- Société du Pipeline Sud-Européen (SPSE)

# Collège des COLLECTIVITÉS et des USAGERS PUBLICS

- Conseil régional PACA Conseil général 13
- SAN Ouest Provence Agglopole Provence Cté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette • C<sup>té</sup> de communes de la vallée des Baux Alpilles • C<sup>té</sup> d'Agglomération du Pays de Martigues
- Communes : Arles, Saint-Martin-de-Crau (+animateur Nat 2000), Salon-de-Provence, Mouriès, Aureille, Lamanon, Eyguières, Miramas, Istres, Grans, Fos-sur-Mer, Port Saint Louis-du-Rhône, Martigues, Saint Mitre-les-Remparts, Port de Bouc, Saint Chamas.
- Syndicat Mixte du Pays d'Arles
- Parc naturel régional des Alpilles Parc naturel régional de Camargue (Animateur Natura 2000)
- Syndicat Mixte d'Euqipement Euro Alpilles CLESUD Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Touloubre
- Grand Port Maritime de Marseille Base Aérienne 125 d'Istres

# Collège des acteurs DURANCIENS et de l'IRRIGATION GRAVITAIRE (recharge de la nappe)

- EDF SMAVD (EPTB Durance) CED (Commission Exécutive de la Durance)
- SMGAS (Contrat de Canal Crau Sud Alpilles)
- UBC (Union Boisgelin Craponne) ASCO des Arrosants de la Crau
- ASA Canal de Craponne Istres
- FDSH Comité de Foin de Crau

### **Conseil scientifique**

(Montpellier Sup Agro - Domaine du Merle, CEREGE, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse... en tant que membres "es qualité")

Ateliers thématiques de concertation élargis à d'autres acteurs du territoire



## Article 3 : représentations

- Chaque membre du Comité de Nappe est représenté dans les conditions spécifiques à l'organisme qu'il représente.
- Pour les collectivités, les établissements publics territoriaux et les chambres consulaires, il s'agira obligatoirement d'un élu.
- Un membre empêché peut donner pouvoir à un autre membre du même collège. Un membre ne peut détenir plus de trois pouvoirs.
- La fonction de membre du Comité de Nappe est bénévole.

## Article 4 : le Président

- Le Président du Comité de Nappe est élu ou réélu par les membres du Comité (ou leurs représentants) au sein du collège des collectivités et usagers publics.
- En cas d'absence ou d'empêchement, le Président est remplacé par un Vice-Président élu dans les mêmes conditions que le Président.



## <u>Article 5</u>: Les commissions de travail

• Des commissions de travail, géographiques ou thématiques, pourront être constituées, autant que de besoin, à l'initiative du Président.

## Article 6 : Secrétariat et animation du Comité de Nappe

• Le secrétariat du Comité de Nappe est assuré par le Syndicat Mixte de gestion de la nappe phréatique de la Crau (SYMCRAU)

## Article 7: Siège du Comité

• Le siège administratif du Comité de Nappe est fixé au siège du SYMCRAU.

### Article 8 : Périodicité des réunions, convocation et ordre du jour



- Le Comité de Nappe se réunit, au minimum une fois par an
- L'ordre du jour est envoyé au moins deux semaines avant chaque réunion. Un rapport de séance peut être remis en accompagnement de l'ordre du jour.
- Tout membre peut en outre présenter au Président une question, proposition ou motion écrite en vue de son inscription à l'ordre du jour. L'ordre du jour est arrêté au moins une semaine avant la date de la séance.
- Les convocations, ordre du jour et dossier de séance sont envoyés par courrier électronique.

### **Article 9: Quorum**

- Le quorum, pour délibérer valablement, est atteint lorsque la moitié au moins des membres sont présents ou représentés (représentants physiques et pouvoirs) soit 32 : à savoir au moins un quart soit 16, des membres ou de leurs représentants présents physiquement, auxquels doit s'ajouter un nombre minimum de pouvoirs pour atteindre 32.
- Toutefois, si les points inscrits à l'ordre du jour ne peuvent être examinées faute de quorum, une nouvelle réunion peut se tenir de plein droit dans un délai de trois jours, avec le même ordre du jour. Les décisions sont alors valables quel que soit le nombre des présents.



## Article 10: Avis et vote

- Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés (représentants physiques et pouvoirs).
- Les votes se font à main levée sauf demande contraire de l'un des membres adoptée à la majorité.
- Le nombre de voix attribué à chaque collège se répartit comme suit :
  - collège de l'Etat, ses services et ses établissements : 25%
  - collège des collectivités et des usagers publics de la nappe : 25%
  - collège des usagers économiques et environnementaux : 25%
  - collège des acteurs duranciens et de l'irrigation gravitaires : 25%
- Lors des votes en Comité de Nappe, le décompte des suffrages exprimés se fait au sein de chaque collège à raison d'une voix par membre et les résultats se voient appliquer le ratio ci-dessus.

## Article 11: Bilan d'activité



 A compter de la signature du Contrat de Nappe, un rapport annuel sur l'avancement du Contrat est établi par le SYMCRAU et soumis au Comité de Nappe.

## Article 12: Approbation et modification du règlement intérieur

- Pour être approuvé, le règlement intérieur doit recueillir les deux tiers des voix de l'ensemble des membres présents ou représentés (représentants physiques et pouvoirs).
- Toute demande de modification devra être soumise au Président qui l'examinera. Si la demande émane d'au moins la moitié des membres, la modification doit obligatoirement être mise au vote. Elle est adoptée aux mêmes conditions que le règlement initial.

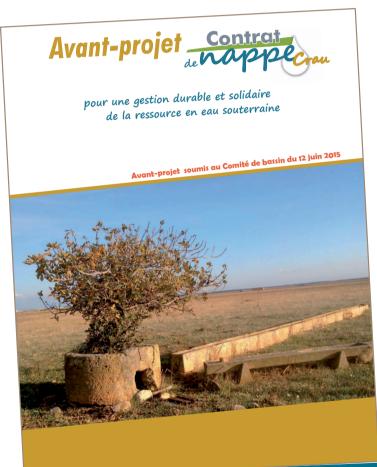
## Article 13 : Modification de la composition du Comité de Nappe

• Le cas échéant, la composition du Comité de Nappe peut être modifiée par arrêté préfectoral, sur demande du Comité de Nappe approuvée par la majorité des deux tiers des voix de l'ensemble des membres présents et représentés (représentants physiques et pouvoirs).

# 2 Election du Vice-Président du Comité de nappe

Présentation de l'avant-projet du Contrat de nappe avant passage en agrément le 12 juin 2015 par le Comité de bassin

Échanges et validation par le Comité de nappe



- Du contexte territorial... au pourquoi de la démarche Environ 70% de la recharge annuelle de la nappe est assurée par Agriculture: l'irrigation des prairies à partir des 100 000 personnes vivent EYGUIERES 14 000 ha de prairies irriguées canaux alimentés par la Durance. sur ce territoire mais l'eau AUREILLE 16 communes sont alimenen gravitaire de la nappe est consommée tées par l'eau de la nappe : Arles, par 270 000 habitants. 1 ha de prairie irriguée permet d'alimenter en eau Saint Martin-de-Crau, Mou-6 000 ha de vergers et maraîriès, Aureille, Eyguières, Lamachage (captages en majorité). potable 200 personnes/an non, Salon-de-Provence, Grans, Miramas, Istres, Fos s/Mer, St Chamas, Port Saint-Louis-du-Rhône, Port-de-Bouc, Martiques et Saint-Mitre-les-Remparts. 30% de la recharge annuelles de la nappe est assuré par les précipitations Des paysages et une biodiversité exceptionnels structurés par l'eau. 400 km de canaux principaux et secondaires gérés par des associations syndicales d'irrigants et 1600 km de filioles privées assurent l'acheminement de l'eau jusqu'aux parcelles. De nombreuses activités socio-économiques : • agriculture (foin de Crau, maraîchage, ar-Des infrastructures de transport denses : routes, auto-SAINT MITRE routes, voies ferrées, gazoducs, oléoducs... et des plateboriculture...) FOS/MER • industries de grande envergure (activités formes logistiques. pétrolières, chimiques et métallurgiques) • activités "militaires" (base aérienne PORT DE BOUC d'Istres, dépôt de munitions...). Prairies Irriguées MARTIGUES PORT SAINT LOUIS DU RHONE Zones Naturelles Des richesses écologiques de la Crau sous protection (Réserves Naturelles Nationales des Cous-Zones Urbaines, Industrielles souls et sites Natura 2000). Canaux d'Irrigation Principaux Etangs Principaux & Mer Limites Communales Autoroutes Marais Principaux Nappe libre des Cailloutis de la Crau Routes départementales Routes nationales

# 2- Un contrat de nappe pour la Crav, pourquoi?

# Préserver durablement la ressource en eau de notre nappe

Nappe vulnérable (caractéristiques intrinsèques, géographiques, fonctionnelles)

**†** 

Enjeu QUANTITATIF (AEP, prélèvements agricoles, enjeu de transferts d'eau...)

> La ressource en eau ici est stratégique (peu ou pas de ressource de substitution)

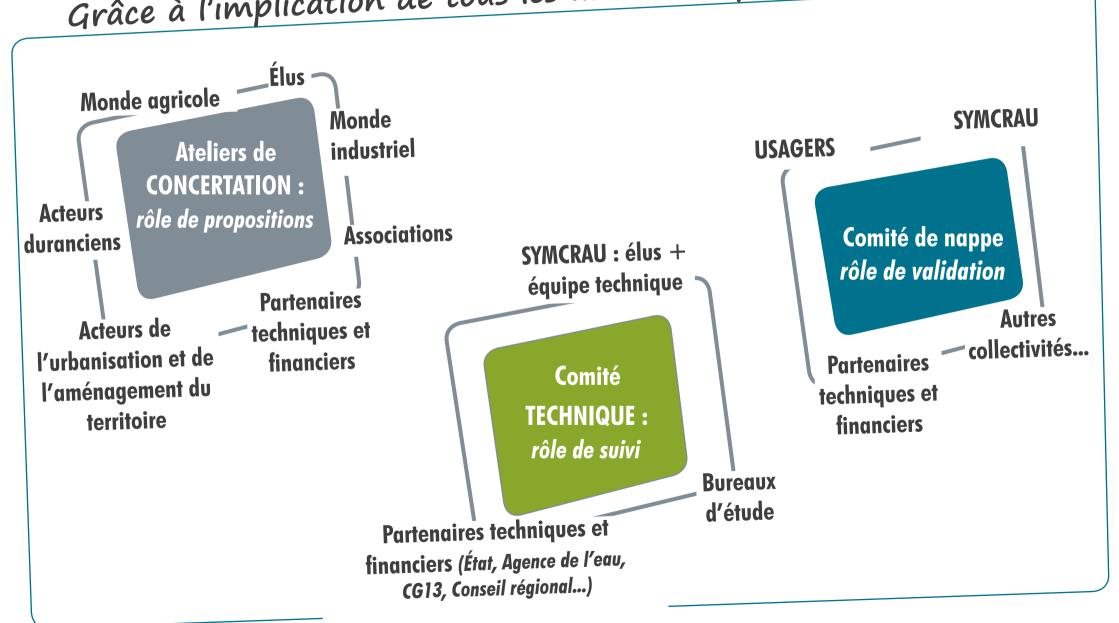
Enjeu QUALITATIF (protection de la nappe)

Enjeu ÉCOLOGIQUE (préservation des espaces naturels - Crau humide, des paysages...)

Concilier les enjeux
SOCIO-ÉCONOMIQUES du territoire : satisfaction
des besoins domestiques en eau, maintien des activités
économiques dont l'agriculture (vecteur de recharge de la
nappe), développement et aménagement du territoire...

# 3- Les instances de concertation

Grâce à l'implication de tous les acteurs et partenaires locaux





# 4- Planning

1- Diagnostic Enjeux

# Juillet 2013 à février 2014

26 septembre 2013

COPIL

de démarrage avec visite terrain Novembre - Décembre 2013

Ateliers de concertation : 3 thématiques et 1 de synthèse pour enrichir le diagnostic et les enjeux COPIL de validation du diagnostic et des enjeux.

Remise d'une synthèse sur le diagnostic et les enjeux issus de la concertation





2- Définition d'objectifs

## Mars 2014 à janvier 2015

22 mai 2014

Juin 2014

Eté 2014

Rédaction de la Charte

d'objectifs soumise à

consultation / délibération

Novembre 2014

Envoi de l'avant projet en MISEN 29 janvier 2015

Signature officielle de la Charte d'objectifs

"Print Bill Standarbernin"

John Andreit Schrift S Geng Gg Gran Forent de la construcción foreta S Geng Gg Gg Gran Forent de la construcción foreta S Geng Gg Gg Gran Forent de la construcción de la construcción foreta de la construcción forent de la construcción foreta de la construcción forent de la co

1er semestre 2016

Comité
Technique:
préparation
des ateliers.

2 ateliers interenjeux et inter-usages "Nappe en actions"

Rédaction de l'avant-projet et pré-rédaction des fiches-actions

Consultation des membres pressentis sur le projet de Comité de nappe

101 3

3Contractualisation
du programme
d'actions

## Mars 2015 à début 2016

Mars 2015

Comité de nappe pour valider l'AVP

Envoi de J'AVP au Comité d'Agrément 12 juin 2015

Passage en Agrément

Consultation des maîtres d'ouvrage et partenaires

Ateliers de concertation

Automne 2015

Comité de nappe pour valider le dossier définitif

Agrément définitif par la Commission des aides de l'Agence Signature officielle du Contrat de nappe

2016-2021 : mise en oeuvre du Contrat

# 5- Une concertation active

- 2 sessions de concertation:
- 4 ateliers (thématique): "Nappe sur table... Et si on se disait tout sur la nappe!" pour partager du diagnostic et définition des enjeux
  - 2 ateliers territoriaux : "Nappe en actions" pour définir des objectifs et des pistes d'actions
- Une participation active :150 participants/ 70 structures
- Des positionnements consensuels dont les contributions ont permis de franchir collectivement les diffé-



# 6- Signature de la Charte d'objectifs le 29 janvier 2015 à Salon-de-Provence

■ Une charte d'objectifs pour s'entendre collectivement sur l'avenir de la nappe de Crau

Une forte mobilisation : plus de 90 participants dont de nombreux maires, adjoints et Présidents des Communautés d'agglomération



Environ 50 signataires présents sur les 68 structures ayant manifesté la volonté de s'engager





### Un Président du Comité de Nappe élu à l'unanimité : Monsieur Louis MICHEL, Président du SYMCRAU

"C'est pour la nappe et la satisfaction des usages sociaux et économiques que nous nous engageons tous aujourd'hui à agir" M. ISNARD, Maire de Salon-de-Provence et Président d'Agglopole Provence

"Cette charte, c'est une étape d'engagement, de partenariats, d'échanges et de décisions concertées pour que la nappe de Crau vive et continue à servir les usages" M. MICHEL, Président du SYMCRAU et du Comité de Nappe,



M. Louis MICHEL, élu Président du Comité de Nappe, entouré (à gauche) de M. Nicolas ISNARD, Maire de Salon-de-Provence et Pdt d'Agglopole Provence, (à droite) de M. Pierre CASTOLDI, sous-Préfet d'Arles et de Mme Gaëlle BERTHAUD, déléguée régionale de l'Agence de l'Eau

### Des prises de parole fructueuses réaffirmant la volonté d'agir collectivement sur la nappe



"La Crau a toujours été un

territoire privilégié pour la

Chambre d'agriculture. Si le

lien eau-agriculture-environne-

ment est essentiel. la question

de l'économie agricole est plus

que primordiale et notamment

l'activité du foin de Crau. Dans

les PLU, les SCOT, on essaye de

préserver les espaces agricoles

pour que la guerre de l'eau

n'ait pas lieu"

"A l'heure du changement climatique, beaucoup de territoires recherchent des

solutions de recharge artificielle de la

nappe. Sur la Crau, cette solution est

adoptée depuis des siècles. On est donc

ici très en avance, exemplaire et singulier

par rapport à ce qui se passe en France"





Président de la Chambre d'agriculture

Directrice Sud-Est du

BRGM

"Je tiens à souligner la qualité du travail sur le Contrat de nappe et la concertation exceptionnelle qui a été conduite. Un véritable travail d'anticipation est mené ici sur l'évolution de la disponibilité de la ressource en eau de demain et à toutes les échelles, celle de la Crau et plus largement de la Durance. Vous pouvez compter sur l'accompagnement technique et financier de l'Agence dans le Contrat de nappe"



"Merci pour la dynamique des acteurs locaux autour de cette démarche de gestion de la ressource en eau sur notre territoire"

"La CCI s'est déjà positionnée

sur deux actions en faveur de la

nappe de la Crau. Nous accompa-

gnons nos entreprises vers l'éco-

logie industrielle pour économiser

l'eau mais aussi pour réduire les

rejets des petites entreprises dans

les milieux naturels!"

"Nos spécificités méditerranéennes et

le fonctionnement particulier de la

nappe de Crau sont parfois difficiles

à comprendre vus de l'extérieur. On

prône en effet aujourd'hui la dimi-

nution de l'irrigation gravitaire pour

économiser l'eau. Or c'est ce qui fait la

force de la Crau. Il est donc impor-

tant que les instances supra-régionales

comprennent le rôle essentiel de nos

particularités"

M. REUILLY.

du Pavs d'Arles

élu à la CCI

M. Claude VULPIAN,

Vice-président du Conseil général des Bouches-du-Rhône



Vice-présidente de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

"Le contrat de nappe est le seul contrat de milieu dans notre région, dédié à la ressource en eau souterraine (...) Il y a ici une véritable prise de conscience des acteurs aux enjeux de la ressource. La Région soutient ce territoire en mouvement, dynamique et volontaire Mme Annick DELHAYE engagé dans cette démarche

novatrice!"



cette activité agricole"



Président de l'UBC et de l'ASCO des Arrosants de la Crau



M EEDDEOL vironnement Industrie



M. PLAZY. Président du Contrat de canal Crau Sud Alpilles



M VIDAL Maire de Grans

"L'eau, c'est une question de solidarité entre tous, urbains, agriculteurs, industriels... Car l'eau de notre nappe, l'eau des canaux est vitale pour nos usages socio-économiques et aussi essentielle pour le maintien, des paysages. On est donc tous embarqués dans le même bateau !" témoins de la concertation pour nous raconter les 5 enjeux de la nappe



Maintenir durablement l'équilibre quantitatif (recharge / prélèvements) de la nappe de Crau au regard des usages socio-économiques et des milieux

- Usages - Milieux Quantité

"Le maintien des prairies irriquées, c'est essentiel pour la Crau! Arrêtons donc de penser qu'irriguer les prairies de Crau comme on le fait depuis des siècles, c'est gaspiller l'eau!"

Mme Marylène BONFILLON, adjointe à Salon-de-Provence, en charge de l'urbanisme, de la planification urbaine, du foncier, de habitat et de l'agriculture

"L'eau en Crau c'est un enjeu qui dépasse notre territoire. Nous devons la partager avec de nombreux autres usages sur la Durance. C'est donc la solidarité mais aussi la capacités à gérer les changements climatiques et administratifs qui sont en jeu!"



M. Alain DERVIEUX, adjoint à Arles en charge de la gestion de l'eau et des canaux. Délégué au patrimoine naturel et au littoral. Pdt du Contrat de

"La gestion de la nappe, le Contrat... ont besoin d'une gouvernance forte c'est-à-dire une organisation solide et

solidaire entre les acteurs locaux"

"Pour réussir, nous avons besoin du SYMCRAU.. Car si le SYMCRAU gère la ressource en eau, il est aussi une ressource pour nous tous!"

"Continuons une concertation aussi active que celle conduite dans le Contrat. C'est un espace d'enrichissement de la diversité des regards sur la Crau!"

Maintenir une bonne qualité de la nappe pour la satisfaction des usages et des milieux humides



- Usages

Qualité. Mme Mireille HENRY. adjointe à St-Martin-de-Crau, en charge de l'environnement et du développement durable

"La nappe de Crau est d'intérêt patrimonial, elle n'appartient pas à une commune. On en est tous collectivement responsables d'un point de vue quantitatif et qualitatif!"

> "Nous avons le souci de mesurer la qualité de l'eau de la nappe : de nombreux piézomètres ont été installés en Crau et nous devons nous donner les moyens avec le SYMCRAU de poursuivre ces suivis"

Cultiver et ancrer l'identité de la Crau



M. Gérard BARTOLI. adjoint à Grans, en charge du développement durable / Agenda 21

"On ne protège que ce qu'on connaît et ce qu'on aime. Il faut d'abord bien connaître la nappe : son fonctionnement, ses évolutions et ses usages... pour la protéger"

"Faisons de la pédagogie auprès des enfants mais aussi des élus, des acteurs économiques, des habitants.. pour que cette nappe invisible soit enfin perceptible et connue"

Rendre l'aménagement du territoire compatible avec la préservation de la ressource en eau souterraine pour le maintien des usages et des milieux humides



**Mme Céline TRAMONTIN,** adjointe du quartier d'Entressen

"Le Contrat de nappe n'est pas qu'un outil environnemental, c'est aussi un outil d'aménagement de l'espace qui n'est pas là pour sanctionner mais nous guider"

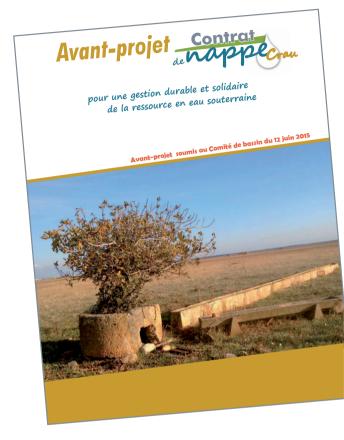
"Nous souhaitons concilier notre développement économique et social actuel et futur sans épuiser la ressource en eau. Mais cette conciliation est difficile : la demande sociale est souvent incompatible avec l'environnement"

Aménagement 08

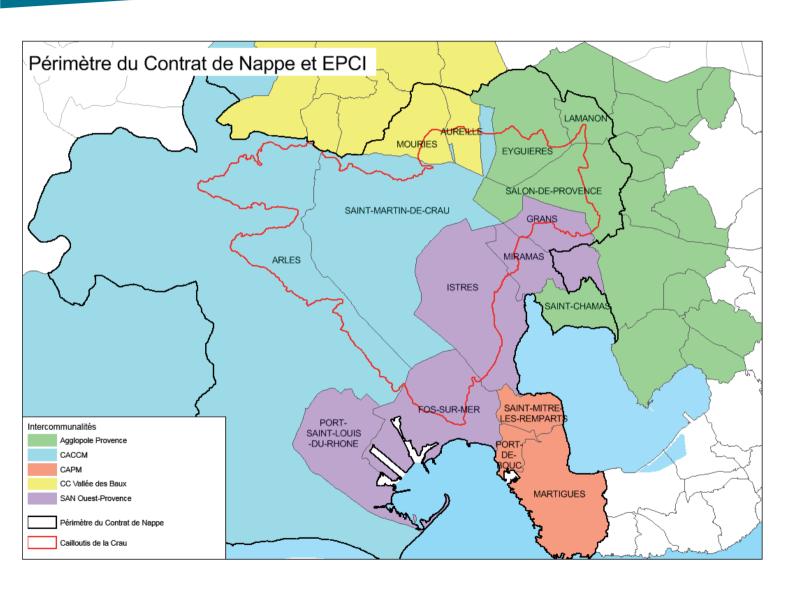
à Istres, en charge de l'agriculture

# 7-L'AVANT-PROJET présenté en Comité de nappe

- Réponds aux <u>exigences de la note du Comité d'agrément</u> d'octobre 2013.
- Document présenté en MISEN le 28/11/2014 avec <u>avis</u> <u>favorable</u> par courrier du 26 janvier 2015.
- Document de préfiguration du Contrat de nappe pour <u>obtenir un agrément du Comité de bassin à Lyon.</u>
- Les actions présentées dans l'AVP vivront, évolueront et seront complétées pendant l'année 2015 pour constituer le programme d'actions définitif du Contrat de nappe.



# 8 - Le périmètre du contrat de nappe



- Masse d'eau souterraine : FRDG104
- libre de la Crau (dont intégration de St Chamas)
- **►** 5 intercommunalités
- **3 SCOT**
- A discuter: l'élargissement du périmètre du contrat au périmètre administratif des communes concernées par la nappe ?

# 9-Se repérer : Le contrat de nappe parmi les outils existants

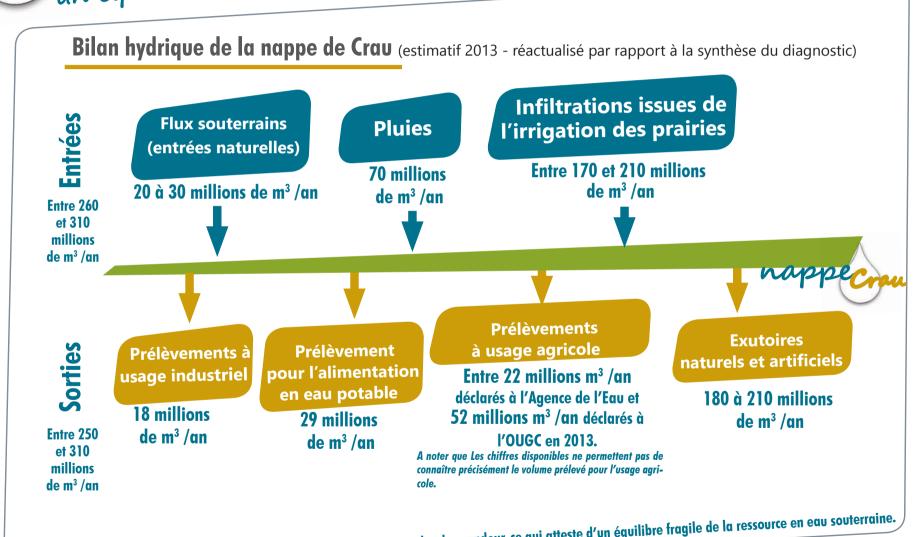
Structures et outils de planification "supra-territoriale", ou couvrant une partie du territoire ou "mono-thématique"



# 10 - État des lieux - diagnostic

Ressource en eau de la nappe de Crau:

un équilibre fragile dépendant d'une ressource extérieure (Durance)



L'état des connaissances montre que les entrées et sorties sont du même ordre de grandeur, ce qui atteste d'un équilibre fragile de la ressource en eau souterraine.

# Qualité des eaux de la nappe de Crau

un bon état de santé menacé



- Une nappe d'eau globalement de bonne qualité apte à la production d'eau potable.
- Certains signes de dégradation à surveiller :
- Augmentation de la minéralisation de la nappe,
- Présence ponctuelle mais de plus en plus fréquente de phytosanitaires, d'hydrocarbures et de certains métaux.
- Des pollutions avérées issues d'accidents (SPSE) ou de sites industriels anciens (CTBRU (décharge d'Entressen), Rassuen, dépôt de munition SIMT...).
- Une nappe côtière vulnérable aux intrusions salines.
- Des activités humaines nombreuses, facteurs potentiels de pollutions.

# Évolution du territoire

Une mutation profonde du territoire craven qui impacte la ressource en eau souterraine d'un point de vue quantitatif et qualitatif

Une population en augmentation à l'horizon 2030-2040 : des nouveaux besoins en eau.

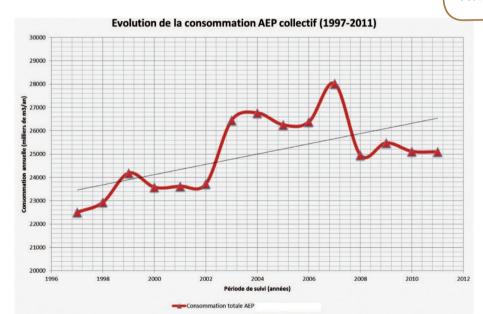
Les infrastructures et réseaux, développés ces 60 dernières années, ont favorisé l'urbanisation jusqu'en limite du territoire (les routes et autoroutes permettant d'urbaniser de plus en plus loin des centres urbains).

Augmentation de l'artificialisation des sols au détriment des surfaces agricoles : perte de prairies irriguées qui concourent directement à la recharge de la nappe.

835 hectares agricoles ont été perdus entre 1997 et 2009.

600 ha de prairies irriquées sont ouvertes à l'urbanisation (PLU) à I'horizon 2020/2025.

Mitage du territoire en périphérie des agglomérations (développement de l'habitat diffus) : risque de multiplication des points de prélèvements dans la nappe (forages privés), vecteurs de pollutions.



#### Tendances d'évolution de la ressource en eau :

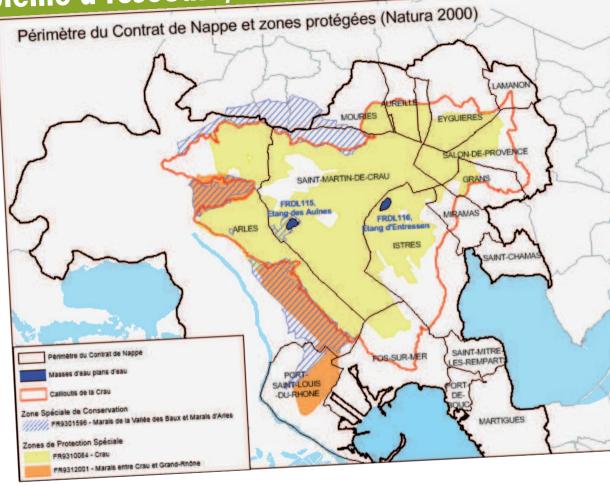
- Baisse de la recharge de la nappe par recul des prairies irriguées gravitairement (pression foncière sur les prairies, changements de pratiques agricoles, pression sur la ressource en eau Durance...) et artificialisation croissante des sols (développement de nouvelles zones d'habitat, de zones d'activités commerciales ou industrielles...).
- Augmentation des besoins partiellement compensés par la réalisation d'économies d'eau (efficience des réseaux, pratiques éco-responsables).
- Risque de dégradation de la qualité par intrusion saline.

# 1 - Objectifs à atteindre et problème à résoudre/SDAGE

# État des Masses d'eau:

### ➤ Souterraine: FR-DO-104:

- Bon état quantitatif et chimique à maintenir
- Le projet de SDAGE 2016-2021 l'identifie parmi les masses d'eau affleurantes nécessitant des actions de préservation du bon état quantitatif.
- Pas de captage prioritaire
- Zones stratégiques à préserver pour l'alimentation en eau potable à définir



### ➤ Plan d'eau :

- Étang d'Entressen : Bon état chimique, mauvais état écologique/obj 2027 (matière organique et oxydable)
- Étang des Aulnes : Bon état chimique, état écologique non défini/obj 2021(nutriments)

### **►** Non dégradation

- **► Substances dangereuses : non concerné** 
  - **▼ Zones protégées : Captages AEP Natura 2000**

# 12 - La STRATÉGIE et la préfiguration des actions Contrat de nappe

ENJEU : Eau & aménagement du territoire

Enjeu: Rendre l'aménagement du territoire compatible avec la préservation de la ressource en eau souterraine pour le maintien des usages et des milieux humides

Les **OBJECTIFS** souhaités par les acteurs de la nappe

**A2** 

Prendre en
compte la disponibilité
actuelle et future de la
ressource en eau

Limiter en amont les impacts des projets sur l'eau (aspects quantitatifs et qualita-

Limiter l'artificialisation des sols

Les ACTIONS envisagées dans le Contrat

Action emblématique

A1-1
Réalisation d'une Etude
Ressource Stratégique (ERS)
MO pressenti : SYMCRAU

A1-2 Mise en oeuvre du plan d'actions pour la préservation des zones stratégiques de la nappe.

Mo pressenti = SYMCRAU

A2-1 Réalisation d'un guide à destination des élus et des aménageurs pour la prise en compte de l'eau (et des milieux) dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement.

Mo pressenti = SYMCRAU

A3-1 Actualisation de la cartographie 2012 des surfaces ouvertes à l'urbanisation. Mo pressenti = SYMCRAU
A3-2 Projet de recherche : Prédiction de l'impact du changement climatique et de l'étalement urbain sur les services écosystémiques. Mo pressenti = INRA

**A3** 

A3-3 Compensation des impacts liés au contournement autoroutier d'Arles.

Mo pressenti = Concessionnaire autoroutier /Chambre d'Agriculture.

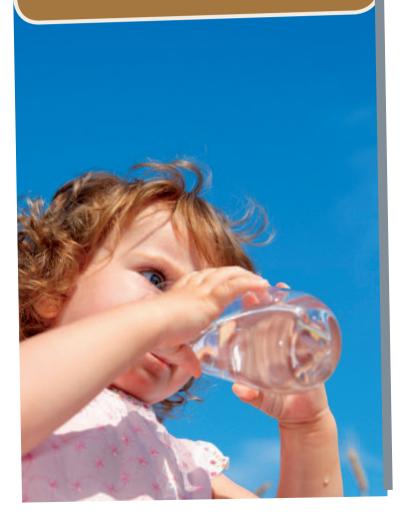
A3-4 Compensation expérimentale d'un aménagement local (ZAC Péronne et village des Marques à Miramas).

Mo pressenti = EPAD, McArthurGlenn

A3-5 Étude sur les réserves foncières potentiellement disponibles. Mo pressenti = SAFER ?

SDAGE "compatible"

A1-1 Réalisation d'une Étude Ressource Stratégique (ERS)



### Description de l'action

- Identification et délimitation des zones stratégiques à préserver pour l'AEP actuelle ou future
- Caractérisation de l'état actuel des ressources identifiées
- Estimation des pressions actuelles et futures
- Proposition des périmètres des zones à préserver
- Réflexion sur les dispositions et mesures de préservation à prendre sur les zones retenues, les actions prioritaires et les acteurs à mobiliser

Maître d'ouvrage pressenti : SYMCRAU

Partenaires pressentis : Agence de l'Eau, DDTM, communes et EPCI concernés

Année de réalisation: 2016

Montant estimatif (€ HT) : 90 000 € HT

Quantité - Usages - Milieux

Enieu: Maintenir durablement l'équilibre quantitatif (recharge / prélèvements) de la nappe de Crau au regard des usages socio-économiques et des milieux Les **OBJECTIFS** souhaités par les acteurs de la nappe

**B2** 

**Améliorer** la connaissance du fonctionnement de la nappe et des milieux associés

**B1** 

Actions emblématiques

Maîtriser les prélèvements dans la nappe par l'ensemble des usagers

**Sécuriser** les usages

**B4**(

Maintenir les prairies irriquées (à partir des canaux)

**Anticiper et B5** gérer collectivement les crises

### Les ACTIONS Lenvisagées dans le Contrat

**B2-1 Étude Volumes Prélevables MO pressenti = SYMCRAU** 

B2-10 Mise en place de "Nouvelles Coopérations Industrielles et Synergie" (NCIS) sur le territoire Fos - Etang de Berre - Diagnostic d'économie circulaire des entreprises du secteur de Fos et travaux d'économies d'eau. MO pressentis = CCI Marseille Provence / Environnement Industrie / Union des Industries Chimiques Méditerranée.

**B3-1** Maillage des résegux AEP. Mo pressenti = collectivités AEP sollicitant la nappe de Crau

Élaboration B5-1 d'un dispositif de gestion de crise. Mo pressenti = **SYMCRAU** 

B2-6 SDAEP (phase 1) et travaux sur les réseaux AEP (phase 2 - B2-7) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues. Mo pressenti = CAPM.

B2-2 Étude d'estimation des prélèvements agricoles dans la nappe de Crau.

Mo pressenti = Chambre d'Agriculture/ OUGC.

B2-3 Cartographie du mode d'irrigation des prairies de Crau. Mo pressenti = SMGAS (Contrat de Canal Crau Sud Alpilles).

B2-4 Accompagnement technique et financier à la mise en place de compteurs sur les prélèvements agricoles. Mo pressenti = Chambre d'Agriculture/ OUGC.

B2-5 Réhabilitation des réseaux de distribution d'eau potable du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM). Mo pressenti = GPMM

B2-8 SDAEP et travaux sur les réseaux du SAN Ouest Provence Mo pressenti : SAN

B2-9 Étude de la faisabilité d'un réseau d'eau brute sur le territoire du SAN Ouest Provence à partir des canaux d'irrigation. Mo pressenti = SAN

B2-11 Mise en place de pratiques de gestion des espaces verts économes en eau. Mo pressenti = collectivités situées sur l'emprise de la nappe

B4-1 Étude de la pérennisation de la recharge de la nappe - étape 2 : étude sur la pérennité socioéconomique de la filière Foin de Crau. Mo pressenti = Comité du Foin de Crau.

**B4-2** Étude de la pérennisation de la recharge de la nappe - étape 3 : étude sur la pérennité socioéconomique des structures d'irrigation.

Mo pressenti = SMGAS (Contrat de Canal Crau Sud Alpilles)

Mo pressenti = SMGAS (Contrat de **Canal Crau Sud Alpilles**)

B1-1 Mise en place d'un modèle

hydrogéologique de la nappe de la

B1-2 Étude de la pérennisation de

la recharge de la nappe - étape 1 :

B1-3 Mise en place de bilans men-

suels et annuels du fonctionnement

des canaux et communication au

Crau. Mo pressenti = SYMCRAU

étude prospective globale.

Mo pressenti = SYMCRAU

SYMCRAU.

B1-4 Étude sur les exutoires naturels de la nappe (fonctionnement hydrogéologique, hydrologique et biologique.

Mo pressenti = SMGAS (Contrat de **Canal Crau Sud Alpilles)** 

SDAGE
"compatible"

### B2-1 Étude Volumes Prélevables



### Description de l'action

- Bilan et impact des prélèvements et analyse de leur évolution
- Quantification des ressources existantes
- Détermination des niveaux piézométriques de référence et des volumes prélevables
- Proposition de répartition des volumes entre les usages

Maître d'ouvrage pressenti : SYMCRAU

Partenaires pressentis : Chambre d'agriculture, Services de l'État, communes et EPCI concernés

Année de réalisation: 2015-2017

Montant estimatif (€ HT): 30 000 € HT

SDAGE "compatible"

escription de l'action

B2-16
SDAEP (phase 1) et travaux sur les réseaux (phase 2) de la Cté d'Agglomération du Pays de Martigues (CAPM)

• Un nouveau SDAEP va être lancé en 2016 (durée 2 ans). Le programme de travaux qui en découlera pourra être inscrit en phase 2.

Maître d'ouvrage pressenti : CAPM

Année de réalisation : 2016-2017 (phase 1)

Montant estimatif (€ HT): 250 000 € HT

SDAGE "compatible"

B2-16
Travaux de réhabilitation
des réseaux AEP de la
CAPM

### Description de l'action

• Sans attendre le nouveau SDAEP, la collectivité réalise chaque année des travaux de renouvellement des réseaux (à hauteur de 1,5 million d'€ /an).

Maître d'ouvrage pressenti : CAPM

Année de réalisation: 2016-2017

Montant estimatif (€ HT) : 1 250 000 € HT

B2-10
Mise en place de "Nouvelles Coopérations Industrielles et Synergie" (NCIS)
sur le territoire Fos - Etang
de Berre - Diagnostic
d'économie circulaire des
entreprises du secteur de
Fos et travaux d'économies
d'eau.

### Description de l'action

La problématique «eau» sera intégrée au diagnostic de flux prévu début 2015 sur environ 100 entreprises ICPE du pourtour de l'Étang de Berre. Des coopérations favorisant les économies d'eau pourront être identifiées à cette occasion, voire pourraient faire l'objet de pilotes à accompagner dans le cadre du projet NCIS.

Maître d'ouvrage pressenti : CCI Marseille Provence / Environnement Industrie / Union des Industries Chimiques Méditerranée.

Partenaires pressentis : ADEME et Conseil Régional PACA dans le cadre du contrat de plan État Région 2014 - 2020

Année de réalisation: 2015-2017

Montant estimatif (€ HT): 254 028 € HT

QUALITÉ - USAGES - MILIEUX

Les **OBJECTIFS** souhaités par les acteurs de la nappe

Enjeu: Maintenir une bonne qualité de la nappe pour la satisfaction des usages et des milieux humides

Prévenir les pollutions diffuses

Gérer les pollutions historiques et prévenir les pollutions accidentelle

**C3** Assurer un bon état avalitatif des milieux alimentés par la nappe

**C4** Contenir le biseau salé

## **ACTIONS** envisagées dans le Contrat

- C1-1 Etude d'évaluation des risques de contamination de la nappe de la Crau par les produits phytosanitaires. Mo pressenti = SYMCRAU
- C1-2 Suivi de la qualité des eaux d'irrigation. Mo pressenti = SYMCRAU / SMGAS (Contrat de canal Crau Sud Alpilles)
- C1-4 Recensement et définition des besoins en terme de création d'aires de lavage (individuelles et collectives) et de bornes de remplissage des pulvérisateurs. Mo pressenti = Chbre d'Agric.
- C1-5 Étude socio-économique pour développer les cultures bio (priorité aux secteurs stratégiques). Mo pressenti = Chambre d'agriculture/ Bio de Provence.
- C1-6 Evaluation des apports toxiques diffus des PME/ PMI sur la nappe de Crav. Mo pressenti = CCI
- C1-7 Mise en oeuvre du programme de travaux défini dans le cadre de la mise en place de périmètres de protection du canal d'alimentation en eau potable de Martigues. Mo pressenti = CAPM.
- C1-8 Contrôle et réhabilitation groupée des dispositifs d'assainissement non collectif sur le territoire du SAN Ouest Provence. Mo pressenti = SAN / particuliers
- C1-9 Etude de définition des milieux récepteurs des effluents traités par la STEP d'Istres Rassuen, et d'acceptabilité de ces milieux. Mo pressenti =SAN Quest Provence / EPAD Quest Provence
- C1-10 Mise en place de charte «zéro phyto» avec les exploitants des réseaux de transport et les collectivités volontaires. Mo pressenti = Exploitants des réseaux de transport, Collectivités
- C1-11 Schéma Directeur Pluvial puis Travaux sur l'assainissement pluvial. Mo pressenti = communes situées sur l'emprise de la nappe

#### **C1-3**

Accompagnement des agriculteurs pour optimiser les pratiques phytosanitaires et étude des cahiers d'enregistrement. Mo pressenti = Chambre d'agriculture

C2-1 Mise en place d'un protocole de gestion de crise «pollution»ponibles. Mo pressenti = SYMCRAU.

C2-2 Suivi de la dépollution des sites pollués en Crau (SPSE, CSD La crau, SIMT,...) Mo pressenti = SYMCRAU.

C2-3 Optimisation de la gestion des pollutions industrielles: Mise en place d'une convention cadre entre SPSE et la Réserve naturelle des Coussouls.

Mo pressenti = SPSE.

C2-4 Extension du dispositif d'intervention à d'autres industriels.

Mo pressenti = Environnement Industrie

Action emblématique

**C3-1 Etude diagnostic des** étangs d'Entressen et de l'Olivier et mise en place d'un plan de gestion **MO pressenti: SAN Ouest Provence/ville** d'Istres

C3-2 Mise en place d'un suivi écologique des milieux (laurons).

Mo pressenti = PNR Camargue? Marais du Viguerat ? ...

Action emblématique

C4-2

MOnitoring de la SAlinité de l'aquifère de la Crau (MOSAIC):

- Compréhension du système et des processus de salinisation,
- Mise en place d'un réseau de suivi patrimonial de la salinité,
- Définition de mesures de gestion du biseau salé. **MO pressenti: SYMCRAU**

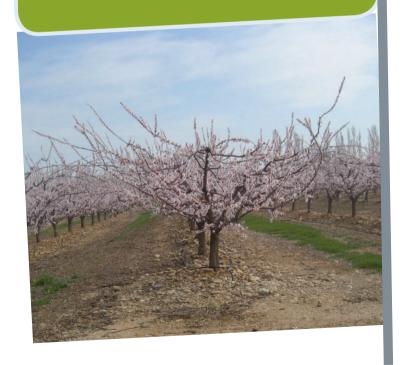
C4-1 Gestion Active et Maîtrisée du Barrage Anti-Sel (GAMBAS): mise en place d'une gestion dynamique du barrage anti-sel

Mo pressenti = GPMM

SDAGE
"compatible"

### **C1-3**

Accompagnement des agriculteurs pour optimiser les pratiques phytosanitaires et étude des cahiers d'enregistrement



### Description de l'action

- Accompagnement des agriculteurs (10 / an pendant 3 ans) : diagnostic et proposition de plan d'actions.
- En fonction des résultats de l'action C-1-1 (évaluation des risques de contamination de la nappe par les produits phytosanitaires), étude (ciblée dans les secteurs stratégiques) des cahiers d'enregistrement des produits phytosanitaires des agriculteurs et analysera le profil toxicologique des produits (profil environnemental et santé humaine).

Maître d'ouvrage pressenti : Chambre d'agriculture 13

Partenaires pressentis : CETA, GRCETA Basse Durance station expérimenta le de la Pugère et Comité du Foin de Crau

Année de réalisation: 2016-2018

Montant estimatif (€ HT): 59 000 € HT

C3-1
Etude diagnostic des étangs d'Entressen et de l'Olivier et mise en place d'un plan de gestion



### Description de l'action

• Réalisation d'une étude diagnostic approfondie de l'état des étangs pour bien comprendre leur fonctionnement hydraulique et hydrogéologique et enfin établir un plan de gestion.

Maître d'ouvrage pressenti : SAN Ouest provence/ville d'Istres

Partenaires pressentis: SYMCRAU, ville d'Istres

Année de réalisation : A partir de 2016?

Montant estimatif (€ HT) : ? € HT

### **C4-2**

MOnitoring de la SAlinité de l'aqulfère de la Crau (MOSAIC) :

- Compréhension du système et des processus de salinisation,
- Mise en place d'un réseau de suivi patrimonial de la salinité,
- Définition de mesures de gestion du biseau salé.

### Description de l'action

Étude pour :

- Mettre en place un réseau pérenne d'observation de l'interface eau douce/eau salée sur l'ensemble de la Basse-Crau
- Définir l'origine de la salinité des eaux souterraines
- En déduire un modèle conceptuel décrivant le déterminisme d'évolution du biseau salé en Basse-Crau,
- Proposer des règles de gestion sur les eaux superficielles et eaux souterraines à l'échelle de la Basse-Crau.

Maître d'ouvrage pressenti : SYMCRAU

Partenaires pressentis : SYMCRAU, ville d'Istres

Année de réalisation : 2016-2017

Montant estimatif (€ HT) : 125 000 € HT

## **GOUVERNANCE**

**Enjeu: Asseoir une** gouvernance opérationnelle de l'eau sur le territoire de la Crau : solidarité, gestion concertée et anticipation

## Les **OBJECTIFS** souhaités par les acteurs de la nappe

Renforcer le rôle de la structure porteuse (le **SYMCRAU)** et assurer l'animation et de suivi du Contrat de nappe

Travailler de manière concertée et assurer une prise de décision collégiale dans le Contrat

D3( Défendre l'agro-écosytème craven

Anticiper et gérer collectivement les crises auantitatives et qualitatives

**Les ACTIONS** 

envisagées dans le Contrat

- D1-1 Animation du Contrat et pérennisation des moyens du syndicat.
- D1-2 Appui du SYMCRAU dans la prise en compte de l'equ et des milieux en matière d'aménagement du territoire.
- D1-3 Création d'une Maison de l'Eau
- D1-4 Réalisation du bilan à mi-parcours du Contrat.
- D1-5 Réglisation du bilan final du contrat

Mo pressenti pour toutes ces actions = SYMCRAU

Action emblématique

D1

D2-1 Définition d'un schéma de gouvernance et animation d'instances de concertation ad hoc.

Mo pressenti = SYMCRAU

D2-2 Articulation du Contrat avec les démarches existantes (Contrats de canaux, SCOT, N2000...)  $Mo\ pressenti = SYMCRAU$ 

D3-1 Participation active du SYMCRAU auprès des instances duranciennes : rôle de lobby pour l'accès à l'eau, porte parole des collectivités.

D3-2 Lobbying auprès des instances de bassins, des instances nationales et européennes pour défendre la technique d'irrigation gravitaire et la culture du foin de Crau

Mo pressenti pour toutes ces actions = **SYMCRAU** 

Action emblématique

D4-1 Élaboration d'un protocole de gestion de crise: organisation d'une

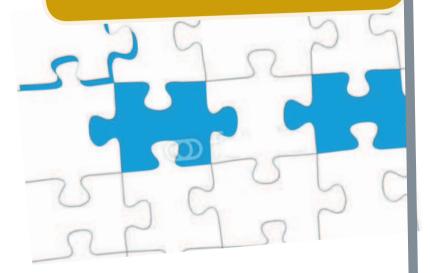
Mo pressenti = SYMCRAU

cellule de crise

SDAGE
"compatible"

## D2-1

Définition d'un schéma de gouvernance et animation d'instances de concertation ad hoc



## Description de l'action

- Définir un schéma de gouvernance et d'intervention à partager avec l'ensemble des acteurs pour clarifier le "qui fait quoi" dans la gestion de l'eu en Crau et des milieux.
- Créer, consolider ou dynamiser des instances nécessaires à la concertation et le « travailler ensemble » (Conseils de l'eau avec les citoyens, réseau avec les services urbanisme des collectivités, groupe de travail avec les services des collectivités pour coordonner et mutualiser la déclaration des forages domestiques,...)

Maître d'ouvrage pressenti : SYMCRAU

Partenaires pressentis : Acteurs locaux

Année de réalisation : 2016-2021

Montant estimatif (€ HT): 10 000 € HT

SDAGE
"compatible"

D4-1 Élaboration d'un protocole de gestion de crise : organisation d'une cellule de crise



## Description de l'action

• Organisation de la cellule de crise du plan de gestion

Maître d'ouvrage pressenti : SYMCRAU

Année de réalisation : 2016 ou 2017

Montant estimatif (€ HT) : 0 € HT

Les **OBJECTIFS** souhaités par les acteurs de la nappe

El

Centraliser et diffuser les connaissances sur la nappe. Sensibiliser, former et informer aux spécificités du territoire et de la nappe **E2** 

Développer une culture citoyenne de l'eau sur la nappe de Crau **E3** 

Valoriser les richesses écologiques, paysagères et culturelles qui fondent l'identité de la Crau

**Les ACTIONS** 

Action emblématique

envisagées dans le Contrat

E1-2 Définition d'une stratégie de communication et d'éducation et création d'outils adaptés
Mo pressenti = SYMCRAU

E1-6 Mise en place d'un suivi citoyen du niveau de la nappe. Mo pressenti = SYMCRAU / Institut Ecocitoyen

E1-1 Faire vivre l'observatoire de la nappe de Crau Mo pressenti = SYMCRAU.

E1-3 Renforcement des programmes pédagogiques sur l'eau et la nappe auprès des enfants et adolescents (écoles, centres de loisirs, collèges, lycées...). Mo pressenti = SYMCRAU.

E1-4 Mise en place des premiers outils de communication en direction de tous les publics (habitants, acteurs économiques,élus...). Mo pressenti = SYMCRAU.

E1-5 Création d'un poste de chargé de communication / animation pédagogique. *Mo pressenti = SYMCRAU*.

E1-7 Sensibilisation à l'agroécosystème craven et ses particularités (eau brute de Durance, canaux et irrigation alimentant la nappe, pastoralisme...). Mo pressenti = SYMCRAU / SMGAS

E1-8 Organisation d'un cycle de manifestations pour les 10 ans SYM-CRAU afin de sensibiliser à la préservation de la nappe.

Mo pressenti =SYMCRAU.

E2-2 Sensibilisation à la déclaration des forages domestiques

Mo pressenti = SYMCRAU

**E2-1** Sensibilisation aux économies d'eau. *Mo pressenti = SYMCRAU*.

**E2-3** Sensibilisation à la déclaration des forages agricoles.

Mo pressenti = Chambre d'Agriculture (OUGC)

**E2-4** Sensibilisation à la réduction de l'usage des phytosanitaires (collectivités, habitants, gestionnaires d'infrastructures, agriculteurs...).

Mo pressenti = SYMCRAU.

**E2-5** Diagnostics communaux de l'utilisation de l'eau et orientation vers des pratiques économes.

Mo pressenti = PNR Alpilles

**E2-6** Diagnostics de l'utilisation de l'eau par les hébergeurs touristiques et orientation vers des pratiques économes. *Mo pressenti* = *PNR Alpilles* 

E2-7 Réflexion sur le coût de l'eau

Mo pressenti = SYMCRAU.

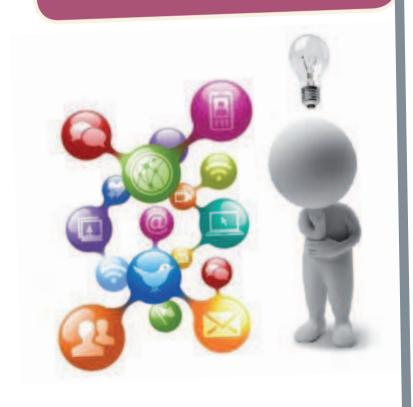
E3-1 Création d'un sentier d'interprétation au Domaine du Merle Mo pressenti = Domaine du Marle

E3-2 Maillage (et mutualisation) des opérations, sites et équipement de valorisation du patrimoine de la Crau

Mo pressenti = SYMCRAU.

Actions emblématiques

# E1-2 Définition d'une stratégie de communication et d'éducation et création d'outils adaptés



## Description de l'action

- Diagnostic de l'existant et des besoins : diagnostic des outils d'information et communication existants (forces et faiblesses) + diagnostic sociologique pour mesurer les perceptions locales sur la nappe de Crau,
- Proposition d'un plan de communication (outils pour répondre à la stratégie de communication)
- Mise en place des actions de communication à porter par différents maîtres d'ouvrage.

Maître d'ouvrage pressenti : SYMCRAU

Année de réalisation: 2016

Montant estimatif (€ HT): 17 000 € HT

# E1-6 Mise en place d'un suivi citoyen du niveau de la nappe



## Description de l'action

- Tout habitant du territoire ayant un puits pourra être volontaire pour intégrer le réseau et réaliser des mesures de niveau d'eau dans son puits à un pas de temps défini et après une courte formation.
- Phase 1: déploiement sur le secteur du SAN dans le cadre du réseau VOCE avec l'Institut Ecocitoyen
- Phase 2 : déploiement au reste du territoire Outil de mesure à créer éventuellement avec un lycée pro du territoire sur le principe du flotteur relié à un décamètre.

Maître d'ouvrage pressenti : SYMCRAU / Institut Ecocitoyen

Année de réalisation : ?

Montant estimatif (€ HT): 8 000 € HT

# Les actions encore à affiner

- La lutte contre les fuites sur les réseaux d'EP (Schéma et travaux)
- **▶** Travaux de sécurisation des captages AEP
- Schémas directeurs pluviaux
- Agenda 21, programme Zéro phyto, plan vert...
- Suivi écologique et hydraulique des milieux humides
- **etc ...**

# 13 - Exemple de fiche action



**Action A1-1** 

Réalisation d'une Etude Ressource Stratégique (ERS)

Masse d'eau concernée : Cailloutis de la Crau (FRDG104)

Lien PDM: RES0101 – Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource

Montant prévisionnel de l'action : Phase 1 – 90 000 € HT Phase 2 – 0 € HT Prendre en compte la disponibilité actuelle et future de la ressource en eau

■ Maître d'ouvrage : SYMCRAU

■ Secteur concerné : Toute la nappe

■ Priorité : 1

**■** Contexte:

Le SDAGE identifie la nappe de Crau comme masse d'eau souterraine dans laquelle doivent être identifiées les zones stratégiques à préserver pour l'alimentation en eau potable. La notion de ressource stratégique (ou majeure) désigne ainsi des ressources de qualité chimique conforme, importantes en quantité, bien localisées par rapport aux zones de consommation, accessibles et exploitables à des coûts acceptables. L'identification de ces zones stratégiques est faite au moyen d'études dites" Ressource Stratégique".

#### 1ère phase du Contrat

#### Description technique :

L'Etude ressource strat@gique est une @tude locale qui vise, dans un premier temps, l'identification et la d'Elimitation des zones strat@giques @ pr@server pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future, et dans un second temps, caract@rise les zones identifi@es et d'@termine les outils et acteurs @ mobiliser pour pr@server ces ressources.

File comprend ainsi:

- l'identification des ressources 2 pr2server,
- la caract⊡risation de l'⊡tat actuel des ressources identifi⊡es,
- l'estimation des pressions actuelles et futures,
- la proposition des p@rim@tres des zones @ pr@server,
- une r@flexion sur les dispositions et mesures de pr@servation @ prendre sur les zones retenues, les actions prioritaires et les acteurs @ mobiliser.

#### **■** Condition d'exécution :

Etude pilot@e et r@alis@e par le charg@ de mission mod@lisation avec l@ssistance d@un bureau d@tudes.



#### **Échéancier prévisionnel :**

Action	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Etude ressource stratégique	90 000 €	€	€	€	€	€

#### ■ Plan de financement :

Action	Maître d'ouvrage	UE	Agence de l'eau	Région PACA	CG13	Autres
Taux de financement	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
TOTAL € HT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Remarque : Les demandes de subventions seront faites en TTC

#### Partenaires techniques :

AE, DDTM, collectivités

#### ■ Suivi / évaluation de l'action

2<sup>ème</sup> phase du Contrat

#### **■** Description technique :

Pas de deuxième phase

#### ■ Echéancier et montants prévisionnels :

Action	Montant TTC	Echéance
	0	



# 14 - Contribution du contrat à la mise en œuvre du PDM du SDAGE

Pressions à traiter	Code mesure	Intitulé de la mesure	Actions du Contrat de Nappe		
Pollution ponctuelle urbaine et industrielle	IND0601	Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des "sites et sols pollués" (essentiellement liées aux sites industriels)	<ul> <li>Evaluation des apports toxiques diffus des PME/PMI sur la nappe de Crau (C1)</li> </ul>		
			<ul> <li>Optimisation de la gestion des pollutions industrielles :         Mise en place d'une convention cadre entre SPSE et la         Réserve naturelle des Coussouls en vue de l'obtention         d'un arrêté pré ectoral d'intervention rapide (C2)</li> </ul>		
			<ul> <li>Etude pour l'extension du dispositif à d'autres industriels (phase 1) + Travaux et investissements pour réduire les temps d'intervention en cas de pollution accidentelle (phase 2) (C2)</li> </ul>		
Pollution diffuse par les pesticides	GOU0101	Réaliser une étude transversale	<ul> <li>Etude d'évaluation des risques de contamination de la nappe de la Crau par les produits phytosanitaires (C1)</li> </ul>		
Prélèvements	GOU0202	Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)	<ul> <li>Animation du Contrat et pérennisation des moyens du syndicat (D1)</li> </ul>		
	DEC01.01	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau	<ul> <li>SDAEP de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues (B1)</li> </ul>		
	RES0101		<ul><li>SDAEP SAN Ouest Provence (B1)</li><li>Etude resource majeure</li></ul>		
	RES0501	Mettre en place un dispositif de réalimentation de la nappe	Etude de pérennisation de la recharge de la nappe (B3 et B4)		
		Améliorer la qualité d'un ouvrage de captage	<ul> <li>Coordination, / mutualisation pour améliorer la déclaration des forages domestiques (mise en place d'un groupe de travail) (C1 et D)</li> </ul>		
	RES0802		<ul> <li>Sensibilisation à la déclaration des forages domestiques (formation des foreurs) (E2)</li> </ul>		
			> Sensibilisation à la déclaration des forages agricoles (E2)		
			<ul> <li>Mise aux normes des forages domestiques (réalisation de travaux de réhabilitation en phase 2) (C1)</li> </ul>		
Prélèvements/Intrusion salée	RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	> Etude Volumes Prélevables (B1)		
			<ul> <li>Élaboration d'un protocole de gestion de crise entre les différents préleveurs (protocole de répartition entre les usages, priorisation des usages): organisation d'une cellule de crise (D4)</li> </ul>		
	MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	Pas d'action envisagée		

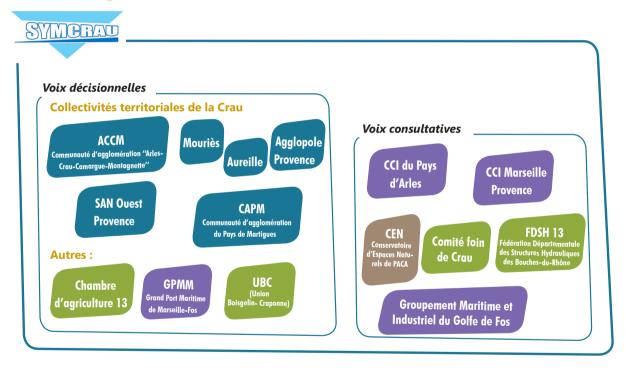
Le Contrat contribue à la mise en œuvre du PDM (Programme de Mesures) du SDAGE.

# 5 - Animation et mise en oeuvre du Contrat : le SYMCRAU

# Le SYMCRAU, gestionnaire de la nappe de Crau

Le SYMCRAU, syndicat mixte ouvert a été créé en 2006 par arrêté préfectoral. Au départ Syndicat mixte d'étude, il est devenu en 2011 syndicat de gestion de la nappe.

## **►** Composition



L'équipe du SYMCRAU se compose de 4 agents :

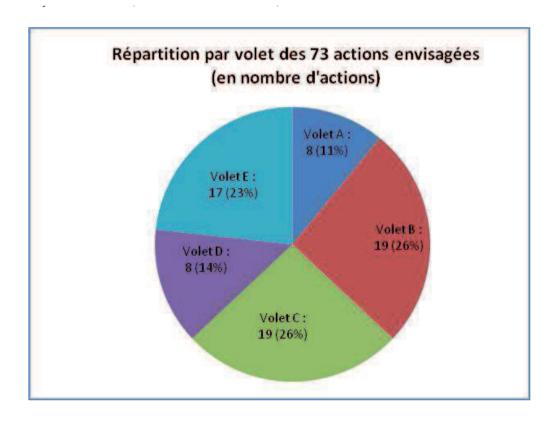
- une directrice en charge du contrat de nappe (hydrogéologue)
- un chargé d'étude sur la modélisation de la nappe (hydrogéologue)
- un technicien chargé de l'observatoire de la nappe (hydrogéologue)
  - un assistante administrative et financière.

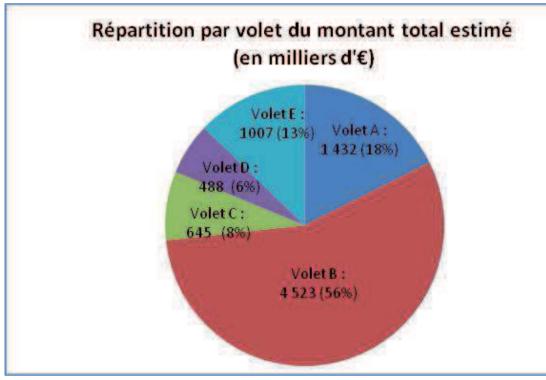
### Actions conduites par le SYMCRAU:



# 16 - Pré-chiffrage global du Contrat de nappe

- > 73 actions dont 37 portées par le SYMCRAU et 36 par d'autres maîtres d'ouvrage
- Coût global estimé au stade AVP : 8.1 millions d'€ (dont 10% sont affichés en phase 2)
- Notons que certaines actions de travaux représentent des montants très élevés (notamment dans le volet B : travaux sur les réseaux, etc.) : 4 actions représentent 4,5 M€ soit près de 60% du montant total du Contrat









- Études globale d'amélioration de la connaissance (nappe, prélèvements,...), Animation, sensibilisation, gouvernance à l'échelle de la nappe.
- ► Portage de 37 actions sur les 73 envisagées dans le contrat soit 50 % environ
- Chiffrage estimatif des actions portées par le SYMCRAU : 2,3M€ dont 1,4 représentent les moyens humains techniques du Syndicat sur les 6 années du contrat (1,1 pour la pérennisation des postes existants et 0,3 la création d'un nouveau poste sur la Communication et les animations pédagogiques).
- Le nombre d'actions portées par le SYMCRAU est relativement bien réparti entre les 5 volets avec une égale répartition entre les volets quantité, qualité et communication.
- Le nombre d'actions sous maîtrise d'ouvrage SYMCRAU ne devrait pas beaucoup évoluer : les projets sont assez bien connus alors que ceux portés par d'autres structures sont successibles d'augmenter la phase d'élaboration du contrat

# Autres maîtres d'ouvrage pressentis

- la des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),
- ▶des chambres consulaires : Chambre d'Agriculture 13/0UGC, Chambre de Commerce et d'Industrie,
- des acteurs agricoles : SMGAS porteur du Contrat de Canal Crau Sud Alpilles, le Comité du Foin de Crau,...
- ▶ le Grand Port Maritime de Marseille,
- des acteurs industriels tels que l'Association Environnement Industrie et la Société du Pipeline Sud-Européen (SPSE),
- ▶ les Parcs Naturels Régionaux (Alpilles et Camargue),
- les des acteurs de la protection de l'environnement (CEN PACA/Réserve Nationale des Coussouls, Marais du Vigueirat) et de l'éducation à l'environnement (CPIE du Pays d'Arles)
- bullet des organismes de recherche tels que Montpellier Supagro (Domaine du Merle) ou l'INRA.

# Suivi et évaluation du programme d'actions

- Le comité de nappe de la Crau
- Le tableau de bord technique et financier : le tableau est constitué d'éléments déjà disponibles pour chaque action. Il sera complété lors de la présicion du programme d'actions (notamment avec les participations financières). Il servira ensuite au suivi technique et financier de la mise en œuvre des actions.
- Les indicateurs : seront définis pour chaque action lors de l'affinage du programme d'actions.
- Les bilans : un bilan à mi-parcours et un bilan final ; le Contrat de nappe étant conçu en deux phases.

# 16. Perspectives

## Prochaines étapes:

- Printemps 2015 :
  - Ateliers de concertation sur le programme d'actions
  - Présentation de l'AVP dans les communes
  - Echanges avec les différents maîtres d'ouvrages
  - Négociation financière entre partenaires finaciers et maîtres d'ouvrage.
- 12 juin 2015: Examen de l'AVP en Comité de Bassin
- Automne 2015 :
  - Validation du Contrat par le Comité de nappe
  - Agrément définitif donné par l'Agence de l'eau (passage en commission des aides)
- 1<sup>er</sup> semestre 2016:
  - Signature officielle du Contrat de nappe
  - Mise en oeuvre du contrat de 2016 à 2021

## **Animateur du Contrat de nappe :**



#### Syndicat Mixte de gestion de la nappe de la Crau

20 Cité des Entreprises - ZI du Tubé Sud 13800 Istres

Tel: 04.42.56.64.86

Email: contact@symcrau.com Site internet: www.symcrau.com

### Partenaires techniques et financiers du Contrat de nappe :









Accompagnement dans la construction du Contrat de nappe :



